

## **LE PRINCIPE DU 1% DE SOLIDARITE NUMERIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DESTINE A REDUIRE LA FRACTURE NUMERIQUE**

ALAIN CLERC, SECRETAIRE EXECUTIF  
FONDS MONDIAL DE SOLIDARITE NUMERIQUE (FSN)

### **Introduction**

Chaque jour, le fossé se creuse entre l'Afrique et le monde industriel en termes d'accès aux TIC et de leur utilisation au service du développement. La note d'information sur le Fonds mondial de Solidarité Numérique (FSN), en annexe, donne un aperçu de la situation sur le continent africain et souligne le rôle que peuvent jouer les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le développement du continent. La situation décrite dans la note ne signifie nullement qu'aucun progrès n'a été réalisé. Ainsi, l'Afrique enregistre une augmentation du nombre de téléphones portables supérieure à toute autre région du monde. Malgré cette réussite encourageante, l'Afrique demeure toujours à la traîne dans la mesure où l'essentiel des progrès réalisés se concentre dans les centres urbains, tandis que la majorité de la population africaine vit dans des zones rurales et des villes de petite taille, qui n'ont pas encore largement accès aux technologies de l'information et de la communication.

Nous sommes tous témoins de ces milliers de jeunes africains qui quittent leur terre pour l'Europe et les Etats-Unis, parfois au péril de leur vie. Même ceux que l'Afrique a formé avec ses maigres ressources partent également. Que recherchent donc ces jeunes, si ce n'est une chance de réussir, un avenir que leur pays d'origine est incapable de leur offrir ? Il suffirait pourtant qu'ils aient accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et puissent les utiliser, tout en restant dans leur communauté pour contribuer au développement économique de leur pays. Ils ont compris que l'Afrique ne pourra participer pleinement à l'économie mondialisée tant que le continent, y compris toutes les communautés rurales, n'aura pas intégré la société de l'information. Cette situation est à la fois source d'enjeux et d'opportunités pour les acteurs concernés.

### **La réunion des experts et ministres**

Cette réunion est pour nous l'occasion de constater les progrès réalisés jusqu'à présent et l'ampleur de ce qu'il reste encore à faire pour que les Africains aient accès aux technologies de l'information et de la communication et puissent les exploiter au service du développement. Le FSN considère cette réunion comme essentielle pour que la lutte ne faiblisse pas. En 2003, lors du Sommet mondial sur la Société de l'Information (SMSI), l'engagement avait été pris d'« édifier une société de l'information, inclusive et centrée sur le développement, qui donne à chacun la possibilité de créer, d'obtenir, d'utiliser et de partager l'information et le savoir, et permette aux individus, aux communautés et aux peuples de réaliser l'intégralité de leur potentiel dans la promotion de leur développement durable et l'amélioration de leur qualité de vie, conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies dans le respect et la défense de la Déclaration universelle des droits de l'Homme ».

Le Sommet mondial sur la Société de l'Information (SMSI) a reconnu que « l'éducation, le savoir, l'information et la communication sont au cœur du progrès, de l'activité et du bien-être de l'Homme ». Les technologies de l'information et de la communication ont un impact considérable sur presque tous les aspects de notre vie. A l'heure actuelle, il n'y a pas d'aspect de la vie socio-économique qui ne soit directement touché, voire régi par les technologies de l'information et de la communication. Pour un étudiant, ne pas posséder d'outils d'apprentissage élémentaires, comme un ordinateur, équivaut à se rendre à l'école sans crayons et cahiers d'exercice. Une école sans ordinateurs est une école qui fonctionne sans cahiers d'exercice, manuels scolaires, craies, marqueurs, crayons et tableaux. En résumé, l'accès aux technologies de l'information et de la communication est absolument nécessaire à la formation des jeunes comme futurs moteurs de l'économie. Il nous faut néanmoins admettre qu'un accès aux TIC a son revers, dans la mesure où les technologies de l'information et de la communication peuvent être utilisées à des fins malveillantes, comme la fraude, la pornographie, les actes terroristes, la migration illégale de jeunes, etc.

### **Accès aux TIC, opportunités et enjeux**

D'un côté, ceux qui ont accès à ces technologies ont l'occasion de les exploiter et les utiliser en vue d'atteindre un plus haut niveau de développement. D'un autre côté, ceux qui en sont privés sont laissés à la traîne. Il est cependant regrettable que les avantages de ces technologies de l'information et de la communication ne profitent pas de manière égale aux pays développés et aux pays en développement ainsi qu'aux zones urbaines et rurales. Prenons l'exemple du continent africain où la majorité des écoliers et des femmes dans les zones rurales, et même dans les parties marginalisées des zones urbaines, n'a pas accès aux technologies de l'information et de la communication. Les jeunes sont les leaders et la main d'œuvre de demain. De ce fait, il faut leur donner la possibilité d'apprendre, d'entreprendre, de s'investir dans le développement et de prendre des décisions.

Pour l'ensemble de la communauté internationale, et en particulier le continent africain, l'enjeu est le suivant : comment donner accès aux technologies de l'information et de la communication et exploiter leur potentiel pour promouvoir la réalisation des objectifs de développement du millénaire (ODM) ? Pour ce faire, il nous faut se concentrer sur les jeunes gens et les femmes, qui ne peuvent bénéficier des opportunités offertes par les technologies de l'information et de la communication. Nous devons donner la possibilité aux jeunes et aux femmes, notamment ceux qui vivent dans les zones rurales et les zones urbaines marginalisées, d'accéder aux TIC et de les utiliser comme un outil leur permettant de se sortir de la pauvreté. Pour y parvenir, il faudrait une nouvelle approche axée sur la solidarité, un partenariat et une coopération entre les gouvernements et d'autres acteurs du secteur privé, de la société civile, des partenaires au développement et des organisations internationales. Nous savons déjà que 2015 est la date prévue pour connecter aux technologies de l'information et de la communication :

- les villages et installer des points d'accès dans les communautés ;
- les universités, établissements d'enseignement supérieur, écoles primaires et secondaires ;
- les centres scientifiques et de recherche ;
- les centres de santé et les hôpitaux ;

- les bibliothèques publiques, centres culturels, musées, postes et archives ;
- les administrations locales et centrales et les doter de sites web et du courrier électronique.

A cette date, il est également prévu :

- d'adopter des programmes scolaires (pour le primaire et le secondaire) répondant aux enjeux de la société de l'information ;
- de s'assurer que plus de la moitié de la population du continent africain ait accès aux technologies de l'information et de la communication.

Si les gouvernements, en partenariat avec d'autres acteurs, étaient à même d'avancer de manière significative dans cette direction, la jeunesse africaine trouverait une meilleure place au sein de l'économie numérique. Au niveau politique, la plupart des pays africains ont adopté, ou sont sur le point d'adopter, d'excellents cadres d'orientation et de réglementation favorables à la croissance du secteur privé dans ce domaine d'activité. C'est pourquoi le secteur de la téléphonie mobile se développe à un rythme si soutenu. Il reste néanmoins des obstacles à dépasser. En Afrique, les communautés rurales n'attirent pas les investisseurs pour plusieurs raisons :

- les communautés rurales sont pauvres et offrent donc une faible capacité de consommation en termes de services ;
- les entreprises n'auront pas un retour sur investissement rapide ;
- les activités industrielles sont généralement concentrées dans les zones urbaines ;
- l'infrastructure, en particulier l'énergie et l'électricité, est pauvre ou inexistante.

La communauté internationale, notamment les partenaires au développement de l'Afrique, doit se montrer plus proactive en matière d'aide aux pays dépourvus d'accès aux TIC. Il en va de son propre intérêt. Si ces pays et communautés n'ont pas accès au numérique, le coût pour les partenaires au développement n'en sera que plus élevé.

### **Rôle des acteurs**

Les organisations régionales et internationales, ainsi que d'autres acteurs, ont un « rôle déterminant à jouer pour intégrer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le processus de développement et mettre à disposition les ressources nécessaires pour l'édification d'une société de l'information équitable ». Le Fonds mondial de Solidarité Numérique (FSN) a été créé lors du Sommet mondial sur la Société de l'Information comme un mécanisme de financement complémentaire et novateur sur la base de contributions volontaires. Ouvert à tous les acteurs, il vise à transformer la fracture numérique en opportunités numériques pour les pays en développement, en se concentrant principalement sur les besoins spécifiques et urgents à l'échelle locale.

Le FSN mobilise des fonds et, en partenariat avec d'autres acteurs, met sur pied des projets dans des communautés rurales. Jusqu'à aujourd'hui, le FSN a monté avec succès dix projets de télémédecine et de télé-éducation au Burkina-Faso et au Burundi. Dans les deux pays, ces projets montrent d'excellents résultats en matière de développement pour les jeunes et les femmes. La semaine dernière, le FSN a lancé à

Maputo un programme de télé-éducation pour les pays d'Afrique et les pays en développement. Ce programme de télé-éducation complète un autre programme de télésanté, dans lequel le FSN propose l'installation de 1000 unités de télémédecine dans des hôpitaux de district en Afrique. Le FSN vient également de signer un protocole d'accord avec la Commission e-Africa du NEPAD, afin de collaborer à la mise en œuvre de l'initiative *e-school* du NEPAD.

Même si tous les pays membres des Nations Unies rejoignaient le FSN et payaient leur contribution, les ressources seraient toujours insuffisantes pour s'attaquer aux enjeux de la fracture numérique. Fort de cette constatation, le FSN a décidé d'explorer d'autres moyens de s'assurer des revenus durables en vue de réduire la fracture numérique.

### **Mécanismes de financement novateurs pour le développement et le groupe pilote sur les contributions de solidarité en faveur du développement**

Rappelons qu'en 2002 à Monterrey, la Conférence internationale sur le financement du développement a tenu à préciser que pour atteindre les objectifs de développement du millénaire, les sources de financement du développement existantes devraient être substantiellement augmentées. Depuis cette conférence, des voix se sont élevées pour s'inquiéter du fait que l'aide traditionnelle au développement ne couvre pas les attentes. Les chiffres publiés en 2007 par l'OCDE, par exemple, montrent que l'aide publique au développement (APD) a baissé de 5% en 2006, tandis que les problèmes habituels ne font que croître. Cette tendance négative s'est même amplifiée en 2007.

A l'occasion du Sommet « Millénaire + 5 », une Déclaration a été adoptée. A l'initiative du Brésil, du Chili, de la France, de l'Algérie, de l'Espagne et de 79 autres pays, cette Déclaration invite la communauté internationale à réfléchir à la mise en œuvre de contributions de solidarité, destinées à mobiliser des fonds supplémentaires dans le but de s'assurer de moyens de financement durables au service du développement. Par la suite, une conférence s'est tenue à Paris, afin d'examiner et revoir les mécanismes de financement du développement suivants :

- des taxes à vocation environnementale, principalement sur les transports aériens et maritimes ;
- des taxes sur les transactions financières ;
- des taxes sur la vente d'armement ;
- l'utilisation de droits de tirage spéciaux ;
- des facilités de financement international ;
- des contributions volontaires.

La conférence a donné le jour au « Groupe pilote sur les contributions de solidarité en faveur du développement ». Ce groupe est composé de 54 pays (du Nord et du Sud) et de 2 observateurs. Il a tenu quatre sessions plénières (à Brasilia, en juillet 2006 ; à Oslo en février 2007, à Séoul en septembre 2007 et à Dakar en avril 2008). Pour les six prochains mois (mai à novembre 2008), le Groupe pilote est présidé par la Guinée (Conakry).

## **Contribution du 1% de solidarité numérique**

Dans le cadre de ce débat, le FSN a proposé d'introduire la contribution du 1% de solidarité numérique sur les marchés publics relatifs aux technologies de l'information et de la communication, dont les bénéfices seront spécifiquement alloués à la lutte contre la fracture numérique.

Ce principe doit être clairement spécifié dans les appels d'offre sur la base de contributions volontaires. Le vendeur qui remporte le contrat s'engage alors à contribuer au Fonds à hauteur de 1% de sa transaction. La Commission de l'Union africaine peut ainsi décider d'introduire cette clause dans tous ses appels d'offre relatifs aux TIC. Aux termes de cette clause, le vendeur qui remporte un contrat portant sur les TIC devra verser au FSN 1% de la transaction, prélevé sur sa marge bénéficiaire. Pour le vendeur ayant remporté l'appel d'offre, il ne s'agit ni d'un impôt ni d'un don, mais plutôt d'un investissement. En effet, sa contribution sera investie pour permettre d'ouvrir de nouveaux marchés dans le même secteur, au sein des communautés rurales des pays en développement. En reconnaissance de cette contribution, le vendeur reçoit le label de la solidarité numérique.

Dans la mesure où le principe du 1% de solidarité numérique doit venir compléter l'aide traditionnelle au développement en offrant une source de revenus durable spécifiquement destinée à la réduction de la fracture numérique, le Groupe pilote a décidé de faire de ce principe l'un des mécanismes novateurs de financement pour le développement.

En vue d'une application universelle de ce principe, le Sénégal a proposé l'adoption d'une Convention internationale qui avalise ce principe. Le texte de cette Convention a été discuté pour la première fois en janvier 2008, à l'occasion de la réunion des experts du Groupe pilote à Dakar.

Lors du Sommet des pays ACP qui s'est tenu à Khartoum en 2006, le principe du 1% de solidarité numérique a été accepté comme un moyen flexible de mobiliser des fonds. Les partenaires au développement ont également été invités à le mettre en œuvre. Le FSN souhaite également souligner que le principe a été testé et qu'il fonctionne. Ainsi, neuf sociétés, deux institutions, deux autorités locales et un Etat ont déjà convenu de mettre en œuvre le principe du 1% de solidarité numérique.

**Outre qu'il ne nécessite pas de financement supplémentaire de la part des autorités publiques, ce mécanisme visant à mobiliser des fonds présente l'avantage de générer des milliards de dollars, à condition qu'il soit universellement appliqué. Il n'est donc question que de volonté politique.**

**La clause de solidarité numérique n'a pas de répercussions financières sur l'organisation qui l'applique, dans la mesure où la contribution financière est payée par le vendeur ou la société qui remporte l'appel d'offre.** Les sociétés des technologies de l'information et de la communication (le vendeur) ne subissent aucune perte, car le FSN réinvestit cette contribution de 1% dans le matériel et les services liés aux TIC. Par ailleurs, cet investissement visant la demande insolvable permet un essor des marchés des TIC, en créant de nouvelles opportunités pour les vendeurs. Au final,

le « Plan Marshall pour une société de l'information » proposé par le FSN profitera aux opérateurs du marché.

**A travers ce principe, la communauté internationale peut mobiliser des milliards de dollars destinés à la mise sur pied de projets et programmes en faveur d'une société de l'information plus équitable.** Vous trouverez en annexe un résumé expliquant le fonctionnement du principe du 1% de solidarité numérique, ainsi que les réponses aux questions les plus fréquemment posées.

### **Voie à suivre**

Lors de sa 4<sup>e</sup> session plénière à Dakar (22-23 avril 2008), le Groupe pilote sur les contributions de solidarité a avalisé ce principe et a convenu de continuer à négocier pour que l'ensemble des pays membres du Groupe acceptent d'adopter la Convention à l'occasion de la 5<sup>e</sup> session plénière (Conakry/octobre 2008). Une fois adoptée par le Groupe pilote, la Convention sera présentée à la Conférence mondiale sur la solidarité numérique qui se tiendra à Lyon le 24 novembre 2008, à l'invitation du Président Nicolas Sarkozy. Cette Conférence offre la possibilité de mobiliser des fonds pour des projets dans des communautés rurales et d'adopter une Convention internationale sur le FSN.

La réunion des experts et ministres africains en charge des télécommunications et des TIC est l'occasion pour le continent de considérer l'adoption de ce principe. Il revient à l'Afrique d'adresser un signal clair au reste du monde : le continent exige une société de l'information plus équitable guidée par le principe de solidarité. Pour y parvenir, l'Afrique doit soutenir le principe du 1% de solidarité numérique, dégager une position commune et la présenter à l'occasion de la Conférence mondiale sur la solidarité numérique le 24 novembre 2008.

L'adoption du principe du 1% de solidarité numérique permettrait d'en finir avec l'exclusion à laquelle sont actuellement condamnées les communautés rurales en Afrique et dans d'autres régions en développement. L'Afrique ne doit pas oublier que la communauté internationale se prépare pour le Sommet de Doha en décembre 2008, où il sera question d'examiner les engagements pris lors de la Conférence de Monterrey de 2002 sur le financement du développement. La communauté internationale souhaite que les objectifs de développement du millénaire (ODM) soient atteints d'ici 2015. Si le projet de convention sur le FSN reçoit le soutien de l'Afrique, il sera alors la voix du continent invitant la communauté internationale à agir concrètement et efficacement pour mobiliser des fonds destinés à la réduction de la fracture numérique.

### **En annexe :**

1. Note d'information sur le FSN
2. Liste des membres du Groupe pilote sur les contributions de solidarité
3. Le principe du 1% de solidarité numérique
4. Projet de convention sur le FSN